

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 mai 2025

Liste des délibérations examinées affichée le 06
juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai
2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX,
Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric
VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Yamina
SERI, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane
NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX,
Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe
GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Yves GAVault, Delphine CHAPUIS, Camille EL-
BATAL, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ,
Laurent KAZMIERCZAK, Céline BALITRAN-FAURE,
Eric PEREZ

Pouvoirs :

Yves GAVault à Stéphane GONZALEZ, Delphine
CHAPUIS à Françoise BÉRARD, Camille EL-BATAL à
Patrick FAURE, Caroline VARGIOLU à Ikrame TOURI,
Coralie TRACQ à David HORNUS, Laurent
KAZMIERCZAK à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-
FAURE à Jacky BÉJEAN,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES 2025/2026 ET
EXTENSION DES HORAIRES
D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES À
L'ÉCOLE ALBERT MOUTON

Délibération : 05-2025-061

Transmis en préfecture le : 06/06/2025

RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT

Depuis plusieurs années, la volonté municipale est de conforter et de développer le parcours de réussite éducative pour les enfants et les jeunes Saint-Genois et de donner sens et cohérence aux diverses actions proposées par les services municipaux et les associations pendant et hors temps scolaire.

Pendant le temps scolaire, cette volonté se décline en deux axes principaux :

- Les **Parcours Éducatifs croisés** dans lesquels les différents acteurs de la Ville (B612, La Mouche, les intervenants en multimédia, le service transition écologique, le service des sports, le service communication...) proposent un projet commun à destination des écoles Saint-Genoises et y inscrivent notamment des liens entre des œuvres, des événements et des idées de parcours thématiques qu'ils ont imaginés ensemble.
- Le **Parcours Citoyen** mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2024/2025, a permis :
 - Aux enfants de CP de passer le permis piéton grâce à la contribution de la prévention routière et de contribuer à rendre progressivement les enfants autonomes dans leurs déplacements.
 - Aux CE2 d'être initiés aux 1^{er} secours avec l'intervention de la Croix Rouge.
 - Aux CM2 de passer le permis internet grâce à l'intervention dans les classes du conseiller numérique de la ville.

Ce schéma permet de collaborer avec les différents établissements scolaires de la ville dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions :

- Pour une ouverture des enfants sur le monde du sensible ;
- Pour élargir l'horizon des enfants et les ouvrir sur le monde, par la diversité des projets et partenariats ;
- Par un partenariat en tenant compte de singularités complémentaires : enseignants, artistes, médiateurs culturels, acteurs de la transition écologique, éducateurs sportifs.

Programmation périscolaire 2025/2026

Pendant le temps périscolaire, des activités culturelles, sportives ou citoyennes sont proposées dans les écoles publiques aux élèves des écoles élémentaires de 16h30 à 17h30 à des tarifs très réduits fixés en fonction du quotient familial.

En moyenne, 380 enfants par trimestre bénéficient de ces activités encadrées par des vacataires, des enseignants et des animateurs certifiés issus de 13 associations.

La continuité de ces activités périscolaires est proposée en gardant un lien étroit avec les associations saint-genoises qui interviennent, dans la mesure du possible, dans les trois écoles publiques pour faire découvrir au plus grand nombre de nouvelles activités sportives, culturelles ou encore manuelles.

La ville a également la volonté de valoriser ses propres animateurs en leur offrant la possibilité de mettre en place des activités spécifiques en fonction de leurs préférences et talents tels que activités manuelles, atelier de peinture, atelier de cuisine « petit cuistot », etc.

Chaque année la recherche de nouvelle activité est privilégiée afin d'offrir une variété de pratiques et répondre aux attentes et goûts de tous les enfants. 10 nouvelles activités seront proposées dès la rentrée de septembre 2025 :

- Doodle (discipline de dessin qui utilise la répétition d'un ou plusieurs motifs)
- Mini fab lab (fabrication de mini laboratoire pour la réalisation d'expériences)
- Marionnettes (fabrication et utilisation des marionnettes fabriquées)
- Peteca (sport cousin du badminton sans raquette ; volant tapé directement avec la main pour être renvoyé par dessus le filet)
- Création de vidéo
- Chorégraphie

- Journalisme
- Relaxation
- Atelier de peinture
- Step

Ainsi, la programmation annuelle dont les activités sont détaillées ci-dessous s'élève à 75 637 € dont 2 246 € maximum de Prestation de service ordinaire (PSO) de la Caisse d'allocation familiales (CAF) à reverser en fonction des présences réelles des enfants sur les jours d'activités, pour soutenir l'activité et adapter au mieux le prix pratiqué pour les familles. Étant donné que la ville centralise les inscriptions aux activités périscolaires, la PSO lui est versée directement par la CAF, puis reversée au prestataire assurant les activités. Le montant définitif est attribué en fonction de la réalisation effective de l'activité.

Extension des activités périscolaires à l'école Albert Mouton

En raison d'une capacité d'accueil limitée au sein de l'accueil enfance situé dans l'école Joseph Bergier, occasionnant des difficultés de solution de garde périscolaire pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles Joseph Bergier et Albert Mouton, la ville, suite à des demandes formulées en conseil d'école, consciente des attentes des parents, a travaillé avec l'accueil enfance pour faire évoluer l'offre (actuellement, les enfants en élémentaire participants aux activités périscolaires rejoignent l'accueil enfance à 17h30, une fois les activités terminées, et s'ajoutent alors aux élèves de maternelle, ce qui occasionne les difficultés d'effectif).

Certaines mesures ont pu être prises comme l'augmentation du nombre de places, passant de 48 à 60 places pour les moins de 6 ans, grâce aux travaux d'extension en 2022, incluant la transformation d'un ancien logement de fonction au 1er étage de l'école Bergier haut ; puis augmentation de 60 à 79 places, avec l'utilisation d'une salle de classe du rez-de-chaussée depuis la rentrée de 2024.

Enfin, un questionnaire a été adressé aux familles de l'école Albert Mouton en 2024 et a recueilli 70 réponses. Ainsi, pour la rentrée de septembre 2025, comme demandé par 58 familles sur les 70 réponses, la ville souhaite élargir les horaires des activités périscolaires au sein de l'école Albert Mouton de 17h30 jusqu'à 18h15, afin de permettre aux enfants en élémentaire de fréquenter plus longtemps les activités périscolaires, ce qui permet aux familles de récupérer les enfants à l'école Mouton, et éviter ainsi à la plupart d'entre eux d'avoir à rejoindre l'accueil enfance. Cela répond au besoin de désengorger cette structure sur la fin de journée. A 18h15, deux animateurs feront la passerelle entre l'école et l'accueil enfance pour les familles qui ne pourront venir récupérer leur enfant à 18h15 à l'école.

Pour la mise en œuvre de cette solution, quatre animateurs sont nécessaires à l'encadrement des enfants sur le format du créneau "je m'amuse". La création d'une tarification spécifique pour 45 minutes est nécessaire, basée sur le même calcul que pour les activités périscolaires, avec le même taux horaire.

Tarifs Je m'amuse de 17h30 à 18h15 pour l'école Albert Mouton		
Tranche	Quotients 2025/2026	Tarifs/activité 2025/2026
1ère tranche	0 à 424,52 €	0,71 €
2ème tranche	424,53 à 742,92 €	0,97 €
3ème tranche	742,93 à 1061,31 €	1,69 €
4ème tranche	1061,32 à 1485,33 €	2,01 €
5ème tranche	1485,34 à 2016,49 €	2,27 €
6ème tranche	+ de 2016,49 €	2,59 €
Extérieurs	Non saint genois	6,29 €

Vu la délibération n° 06.2014.053 du 3 juin 2014 approuvant la mise en œuvre des activités sur le temps périscolaire, la signature des conventions afférentes et le versement des subventions aux associations porteuses de projets ;

Vu l'avis de la commission 1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion Sociale, Égalités » du 15 mai 2025 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'extension des activités périscolaires à l'école Albert Mouton jusqu'à 18h15 ;
- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessous et leur versement :

Association	Activités/motif	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	Total/an
CLESG	Je m'amuse	3 360 €	2 640 €	2 460 €	8 460 €
CLESG	Mini fab lab	420 €	330 €		750 €
CLESG	Doodle-Marionette	1 120 €	880 €	660 €	2 660 €
TTSGL	Tennis de table	588 €	462 €	378 €	1 428 €
SGOFF	Multisport-Peteca-Basketball	7 056 €	5 544 €	5 166 €	17 766 €
Olympique Lyon Sud	Football	1 764 €	1 386 €	1 260 €	4 410 €
ESOL	Escrime	1 176 €	924 €	924 €	3 024 €
CMA	Chanson	630 €	495 €	450 €	1 575 €
La Rouquine	Vidéo - Danse - Journalisme - Relaxation	3 080 €	2 420 €	2 255 €	7 755 €
Duck-billed compagny	Chorégraphie	3 080 €	2 420 €	2 255 €	7 755 €
BALE	Basketball - Kinball	2 352 €	1 848 €	1 722 €	5 922 €
BACO	Badminton	1 176 €	924 €	840 €	2 940 €
Escrime Girot	Escrime	588 €	462 €	378 €	1 428 €
ALSGL	Handball	1 764 €	1 386 €	1 344 €	4 494 €
TCSGL	Tennis	1 176 €	924 €	924 €	3 024 €
	TOTAL	29 330 €	23 045 €	21 016 €	73 391 €
Clesg	PSO			2 246 €	
	TOTAL avec PSO	75 637 €			

- **APPROUVER** le versement de la Prestation de service ordinaire (PSO) par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à la ville correspondant aux activités d'accueil de loisirs ;
- **APPROUVER** le reversement de la PSO par la ville aux partenaires assurant les activités d'accueil de loisirs dans la limite du montant perçu de la CAF pour ces activités ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant, à signer les documents afférents, et notamment les conventions avec les bénéficiaires, et à intervenir par avenant si nécessaire.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,
Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.